20me Année. — N° 4274 Bureaux: rue Nain, 1 UN NUMÉRO: 15 CENTIMES Bureaux : rue Nain, 1 Jeudi 9 Décembre 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS.

7 DÉCEMBRE

3 0/0.	66 50
4 1/2.	96 75
Emprunts (5 0/0). . . .	104 10

8 DÉCEMBRE
(Service gouvernemental)

3 0/0.	66 55
4 1/2.	96 85
Emprunts (5 0/0)	104 10

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Actions	Banque de France	3935 00
»	Société générale	532 00
»	Crédit foncier de France	920 00
»	Chemins autrichiens	657 00
»	Lyon	967 00
»	Est	568 00
»	Ouest	616 00
»	Nord	1210 00
»	Midi	725 00
»	Suez	762 00
6 0/0	Péruvien	36 5/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	472 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres court		25 14 1/2
Crédit Mobilier		198 00
Turc		25 75

DEPECHES COMMERCIALES
(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

New-York, 7 décembre
Change sur Londres 4.84 1/2; change sur Paris, 5.17 1/2
Valeur de l'or, 114 3/8
Café good fair, (la livre) 20
Café good Cargoes, (la livre) 20 1/2
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets:

Hâvre, 8 décembre.
Cotons: Ventes 1,000 b. Bonne demande, très ferme plutôt cher.

Liverpool, 8 décembre.
Cotons: Ventes, 15,000 b. Raidissant.

New-York, 8 décembre.
Cotons: 13 1/8.
Recettes de 4 jours 95,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 8 décembre.
Cotons: Ventes 14.000 b. Disponibles, fermes; livrables, reprise 1/16.

Hâvre, 8 décembre.
Cotons: Ventes 1,000 b. Ton meilleur.

New-York, 8 décembre.
Cotons: 13 1/8.
Recettes, 65,000 b.

ROUBAIX 8 DÉCEMBRE 1875

Bulletin du jour

Les députés se sont réunis hier pour nommer les présidents et les secrétaires des bureaux.

Voici les nominations qui ont eu lieu :

Présidents. 1er, MM. Daguenet. 2e, A. de Kerdrel. 3e, Bidard. 4e, Tailhand. 5e, de La Rochette. 6e, Leflô. 7e, Arago. 8e, Krantz. 9e, Benoist d'Azy. 10e, Lacaze. 11e, général Mazure. 12e, duc de Mortemart. 13e, Corne. 14e, de Broglie. 15e, Lazet.

Secrétaires. 1er, MM. de Mongolfier. 2e, Lestourgie. 3e, H. de Penanster. 4e, De Clercq. 5e, Bouiller. 6e, de Vinols. 7e, Deschange. 8e, Léon Robert. 9e, Guridan. 10e, A. Pirart. 11e, de Chabrol. 12e, Malartre. 13e, Chiris. 14e, de Ligge. 15e, Journault.

Ainsi qu'on peut le constater, sur quinze nominations, la droite en a obtenu onze. Cette majorité écrasante n'est-elle pas d'un bon augure pour les élections de jeudi ?

Selon un de nos correspondant, il est beaucoup question dans les couloirs d'une réunion qui aurait eu lieu lundi soir chez M. le général de Chabaud-Latour. Et après une assez longue discussion, les membres des droites présents auraient décidé de répartir ainsi les siéges sénatoriaux :

Extrême droite : treize siéges ; droite Colbert, douze ; centre droit, dix-sept ; groupe De Clercq, 7 ; groupe Pradié, 5 ; groupe Lavergne, 7. Total : 62. 13 siéges seraient réservés à de hautes individualités extra-parlementaires, parmi lesquelles on cite LL. Eminences les cardinaux Guibert et Régnier, et S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers.

A propos de cette réunion, les bruits les plus fantaisistes ont circulé sur la controverse à laquelle a donné lieu la distribution des siéges : Ces bruits sont complétement dénués de fondement. La droite reste unie, et les gauches ne tarderont pas à constater cette homogénéité des groupes monarchiques. Pour triompher d'une situation qui paraît à juste titre désespérée, nos adversaires songent à chercher dans une discipline étroite un préservatif contre l'échec qui les menace. « Qu'on nous donne, disait l'un d'eux, des listes toutes faites, et nous voterons en mameluck, les yeux fermés ! »

La réorganisation ouvrière.

Les modestes congrès de nos Comités catholiques auront, dans l'œuvre de la restauration sociale qui se poursuit, une part d'influence, dont l'avenir leur saura gré plus encore que le présent.

Le Congrès de Lille, qui vient de se terminer, marquera sa date par l'inauguration de l'Université catholique. Il aura de plus l'honneur de donner le branle au mouvement, qui, un jour ou l'autre, aboutira à la réforme de nos lois sur le mariage. Il se recommande aussi par la place qu'il a donnée, dans ses travaux, à la question ouvrière.

Cette question ouvrière existe : en vain on voudrait se le dissimuler. La multitude, qui demande ses moyens d'existence au travail de chaque jour, est agitée, mécontente, en proie à la défiance et à l'irritation. C'est qu'elle est, dira-t-on, remuée par le souffle de la Révolution. Oui, sans aucun doute ; mais c'est aussi que la Révolution l'a trouvée sans défense contre son action funeste.

Malheur à l'être isolé ! Cette vérité de nos livres saints s'applique à l'ouvrier plus qu'à tout autre. Il en est qui ont, pour se protéger, les avantages d'une haute situation, la culture de l'esprit, les ressources de leur fortune. L'ouvrier n'a à sa disposition aucun de ces moyens. Il est l'être faible et il n'a de force que par l'union avec d'autres.

La Révolution, qui a mis la main sur l'ouvrier isolé, a bien compris le profit qu'elle tirerait de l'association ; et de là sont venues ces effrayantes solidarités, qui, n'étant plus limitées à une nation, ont créé la ligue ouvrière internationale.

A ces bataillons organisés, il serait puéril d'opposer des individualités honnêtes mais impuissantes. L'Esprit fermente dans les masses. S'il y a l'esprit mauvais, il est indispensable de surexciter aussi par l'association le bon esprit, afin de proportionner la résistance à l'attaque.

Et alors que nous ne serions pas engagés dans une lutte terrible, auprès de laquelle les guerres d'esclaves d'autrefois n'étaient qu'un jeu, il nous suffirait de voir dans les ouvriers des frères, il nous suffirait de les aimer, pour leur souhaiter et leur procurer les avantages d'une mutualité bien entendue.

Les siècles qui ont procédé le nôtre avaient tous compris le bienfait de l'association pour la classe ouvrière. L'ancienne Rome avait, comme on disait, ses colléges d'artisans. Les sociétés chrétiennes eurent leurs corporations ; et le souvenir en est resté, comme une espérance au cœur de ceux-là mêmes, qui ne les ont point vues à l'œuvre.

Sans doute, ces corporations avaient leurs monnpoles, contre lesquels proteste la liberté industrielle, qui a prévalu de nos jours. Mais de ce que les corporations étaient jadis des corps privilégiés, suit-il qu'elles ne peuvent renaître transformées et sans leurs privilèges officiellement consacrés ? Le tort de notre époque est de juger toutes les institutions du passé. Le fantôme de l'ancien régime se dresse aussitôt que quelqu'un montre dans des usages abolis un exemple à suivre, une ruine à réparer.

Cette préoccupation se fait jour à tout instant chez l'honorable député de Lyon, M. Ducarre, dans le rapport qu'il a rédigé au nom d'une commission d'enquête, désignée par l'Assemblée nationale. Il constate que le sentiment général réclame le rétablissement des groupes ouvriers; mais il se hâte d'en affirmer l'impossibilité, et il préfère atténuer le mal, pour avoir le droit de conclure au maintien de tout ce qui existe, sans réforme et sans changement.

L'isolement de l'ouvrier a un autre inconvénient. Il le prive de la protection à laquelle il a droit de la part de son patron. Ce nom de *patron* n'est pas un vain mot. Il indique assez le devoir de *patronage* ou de tutelle, qui s'impose à celui qui a l'honneur de le porter.

Mais cette tutelle, pour s'exercer, suppose que le patron a des rapports durables avec ses ouvriers, et que ceux-ci forment comme une extension de sa famille, qu'ils sont, à quelque degré, les gens de sa maison. Est-ce là ce qui existe dans les milieux industriels, où des usines nombreuses s'ouvrent en même temps à la population ouvrière, et où des déplacements continuels rendent étrangers l'un à l'autre le maître et celui qu'il emploie ?

Il serait mieux que les familles ouvrières se groupassent d'une manière permanente autour d'un même maître, alors leur patron. Mais est-ce possible avec les brusques variations du commerce et de l'industrie, avec les multiplications incessantes des établissements qui réclament des bras et qui, au besoin, les achèteraient par une augmentation de salaire?

Comment donc rétablir le Patronage, cette fonction nécessaire au maître, qui en est l'instrument ; à l'ouvrier, qui en est l'objet; à la société, qui y trouve l'une de ses plus précieuses garanties ?

Si les ouvriers ne sont plus les ouvriers d'un patron, ils sont ou ils peuvent être tour à tour les ouvriers de plusieurs. Le patronage, qui ne peut plus guère être individuel, peut se reconstituer sous la forme d'un patronage collectif. Ce qu'un patron ne peut plus faire, une association de patrons le réalisera. Au patron, il faut donc, pour résoudre le problème, substituer des patrons associés.

Que l'on veuille bien considérer ce que deviendrait la société, si autour du groupe de patrons, comme autour d'un centre, se disposaient les groupes ouvriers? Si, la grandeur des patrons se tournant en bonté, ils devenaient la providence de ceux qui les environnent? N'y aurait-il pas dans ces rapprochements rendus faciles par l'associaton, le moyen efficace d'en finir avec la guerre sourde qui menace à chaque instant la paix publique?

L'obstacle, il ne faut pas se le dissimuler, est dans le sentiment égoïste, qui, chez le grand nombre, a remplacé cette fraternité cordiale, qu'avait engendré l'esprit chrétien. Ce qui manque à nos sociétés, c'est la vie chrétienne, et avec elle l'esprit de sacrifice. Chaque fois qu'on se heurte à l'un des nombreux problèmes soulevés de nos jours, on arrive à conclure, non pas sans un amer regret : que n'est-on plus chrétien!

Cependant, si les patrons et les ouvriers ne sont plus tous chrétiens, il y a encore, grâce à Dieu, et dans nos contrées plus qu'ailleurs, des patrons chrétiens et des ouvriers chrétiens. La croisade nouvelle s'adresse à eux de préférence. A eux de répondre à l'appel. Quand ils auront refait en partie une société chrétienne, en regard de la société révolutionnaire, il sera facile de comparer les principes par les résultats. Quand la concorde, la prospérité, la dignité, apparaîtront comme la couronne des nouvelles corporations, ces biens paraîtront assez beaux pour tenter ceux qui en étaient exclus. Le bataillon des ouvriers chrétiens élargira ses rangs ; il deviendra une armée, sous la direction de ses chefs naturels. Le règne des meneurs aura pris fin, la Révolution sera tuée, la société restaurée.

L'œuvre est donc là, sollicitant les bonnes volontés. Elle est à faire : ou plutôt elle est déjà commencée. M. Harmel l'a entreprise et l'a réalisée, avant que le R. P. Marquigny s'en fit même l'apôtre dans sa Revue, au Congrès de Reims et au Congrès de Lille. Voici maintenant que l'œuvre des Cercles catholiques, dont on connaît la vaillante énergie, en prend hautement la direction.

Nous souhaitons à ces généreux chrétiens la sainte ardeur qui leur est nécessaire pour aborder leur tâche, la patience pour lutter, la constance pour persévérer. Leurs efforts seront pénibles et lents; ils sentiront le poids de la croix dont ils chargent leurs épaules. Mais là même est leur force : dans la croix, la victoire, *in hoc signo vinces* !

Le correspondant de l'*Indépendance belge*, à Bombay, raconte divers épisodes du séjour du prince de Galles :

« Une fête qui à elle seule mériterait plusieurs pages de description, c'est la fête des écoles qui a réuni 10,250 enfants appartenant à toutes les races et à toutes les religions de la ville, seuls les mahométans s'étaient généralement refusés à envoyer leurs filles. Dès trois heures de l'après-midi, on commençait à voir les différentes écoles se diriger, bannières et musique en tête, vers une enceinte élevée sur le rivage, où, sous un immense hangar, se dressaient de longues tables chargées de gâteaux et de friandises Rien de pittoresque comme ces cortéges où une troupe de jeunes filles Parsis, avec leurs jupons de satin et leurs mantilles de soie brodée d'or, succédaient à un pensionnat de charmantes Anglo-Indiennes uniformément habillées de blanc, ou une école de petits Hindous, exhibant dans leurs costumes variés toute la recherche que les indigènes mettent à parer leurs enfants — en petits rajahs — sans doute avec beaucoup de clinquant, mais non sans beaucoup d'éclat et d'effet.

» Quand cette jeunesse brillante se fut régalée à discrétion, on la fit ranger en bataille dans la partie découverte de l'enceinte, où le prince de Galles la passa en revue. Le prince fut alors conduit sur une sorte d'estrade, où il put contempler à l'aise cet assemblage unique au monde, et en même temps rassasier toutes ces curiosités enfantines par l'exhibition de sa propre personne. Une troupe de jeunes filles s'approcha ensuite de la tribune afin d'entonner une cantate de circonstance dans le dialecte local, et, pour terminer la solennité, l'une d'elles étant sortie des rangs jeta une guirlande de fleurs, conformément à l'usage hindou, sur les épaules de Son Altesse Royale, qui se laissa faire avec la meilleure grâce du monde. »

Les illuminations ont été aussi particulièrement réussies, sans parler de transparents où l'on voyait des portraits — peu ressemblants — du prince, et des inscriptions naïves comme celles-ci :

« Longue vie à notre noble *mère* » (?). Enchanté de voir le prince (*very glad to see the prince*). — *Dites à votre maman que nous sommes contents de vous voir*, etc. »

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 7 décembre 1875.

Un de nos amis qui va quelquefois passer la soirée chez M. Thiers, l'a trouvé hier, ainsi que son entourage, très-abattu, par suite de la résolution adoptée, le matin, dans le groupe Lavergne, de se rallier aux listes sénatoriales des droites. Celles-ci se trouvent donc décidément maîtresses de faire la majorité pour le scrutin des 75 inamovibles. C'est la majorité du 24 mai, celle qui a renversé M. Thiers qui va de nouveau triompher.

L'Assemblée nationale possède désormais quantité de documents diplomatiques relatifs à la conduite générale de l'Angleterre sur le traité anglo-égyptien, desquels il résulterait que les préoccupations du gouvernement anglais du côté du canal de Suez ont pris naissance dès les *premiers jours de 1874*....

Il est impossible de vous dépeindre toute la fâcheuse impression, je dirai même toute l'irritation produite par cette révélation !!!...

Vous vous rappelez, sans doute, comment à Berlin, quelques jours avant la guerre 1870, on rit au nez de notre ambassadeur et de son subalterne, ignorant pour la plupart la langue allemande et n'ayant point dans leur entourage (ce qu'on leur donna à supposer, mais sans le leur avouer) d'agents policiers de politique et de sûreté générale, etc...

Les temps sont les mêmes :

A l'étranger, les représentants des diverses puissances Européennes, (hormis les ambassadeurs), consuls généraux, consuls, vice-consuls, etc.., sont commerçants pour la plupart ; ils ont de véritables ramifications.

Il n'en est pas de même pour ces mêmes représentants de la France qui se drapent dans leur situation honorifique *sans même daigner se commettre à recevoir la visite des nationaux qui désirent leur être présentés*.

Il est imposé aux représentants des puissances étrangères de connaître la langue du pays, lieu de leur mission diplomatique.

En France, bien heureux si ces mêmes agents connaissent leur langue ! Quant à la langue du lieu de leur résidence, ils ont recours à des interprètes ou drogmans de toute nationalité.

Voilà pourquoi nous sommes aussi bien représentés !

Chaque puissance, hormis la France, sait ce qui se passe commercialement, financièrement et politiquement dans la juridiction de chacun de ses consulats; il ne saurait en être de même chez nous, parce que, dans chacune de ses juridictions, on n'y rencontre, en dehors du soi-disant caractère diplomatique, aucun agent ayant de véritables connaissances commerciales et politiques.

Si la France a été jadis assez riche pour payer sa gloire, je doute fort qu'elle puisse se trouver assez riche pour suffire à combler les amas de ruines qui, de toutes parts, menacent de l'envahir et de la faire disparaître de l'histoire !

DE SAINT-GHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 7 décembre.

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Après l'adoption du procès-verbal, l'Assemblée reprend la discussion du projet de loi relatif à la réforme judiciaire en Egypte.

M. Bouchet combat longuement le projet, et s'attache à démontrer que toutes les garanties stipulées en faveur des Européens sont menacées et disparaîtront l'une après l'autre, si l'on adopte la réforme proposée.

M. Alfred Dupont parle en faveur de la convention judiciaire égyptienne.

Après le discours de M. Alfred Dupont, qui ne donne lieu à aucun incident, l'Assemblée renvoie la discussion à demain.

La séance est levée à 5 h. 30.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret du président de la République ont été nommés dans le corps des Pompiers de Roubaix :

Chef de bataillon commandant, M. Alfred Argelliès ;

Capitaine adjudant-major, M. Alfred Paroth ;

Capitaine-ingénieur, M. Charles Desfontaines ;

Chirurgien aide-major, M. Jules Denis ;

Lieutenant-trésorier, M. Jules Bonave ;

1re Compagnie, M. N..., capitaine ; M. François Lamiaux, lieutenant ; M. Alphonse Hubert, sous-lieutenant ;

2me Compagnie, M. Célestin Avettant, capitaine ; M. Louis Dumoulin, lieutenant ; M. Célestin Cantin, sous-lieutenant ;

3me Compagnie, M. Henri Capelle, capitaine ; M. Gustave Desplanques, lieutenant ; M. Jules Bayart, sous-lieutenant.

4me Compagnie, M. Louis Thomas, capitaine ; M. N..., lieutenant ; M. Auguste Castel, sous-lieutenant.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 9 DÉCEMBRE 1875.

— 34 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

XVII

(*Suite*)

— Ne parlez pas d'amour. Vous vouliez ma dot. Vous en êtes le maître. Cela vous suffit, j'imagine, sans qu'il soit nécessaire de m'imposer le mensonge de vos sentiments.

Il se récria sans conviction, mais non sans éloquence, entassant preuves sur preuves pour légitimer, si c'était possible, l'odieux de ses convoitises et l'horreur de ses fourberies.

Elle l'écoutait avec un dédain visible, calme et comme armée par la prière pour ce combat prévu.

Quand il eut fini, elle eut la condescendance d'attendre encore. Mais ses arguments, auxquels son cœur faux ne communiquait pas la vie, étaient épuisés déjà.

— Monsieur, dit-elle, vous me connaîtriez mal si vous supposiez, ou que je puisse être attendrie par l'étalage d'une tendresse dont je doute, ou que je suis capable d'excuser ma propre froideur aux yeux du monde par le récit de vos torts. Je sens les obligations du nom que je porte désormais comme un cilice. Si dures qu'elles soient, ma conscience ne me permet pas de les écarter. Je vous demande donc de demeurer auprès de votre mère, parce que la maison de mon oncle m'est interdite; mais, s'il vous plaît mieux d'enchaîner à votre destinée une femme sans illusion, sans amour, sans estime, qui n'aura pour soutien que son honnêteté, me voici, monsieur... je vous suivrai.

— Sans estime !... Je saurai bien vous contraindre à me la rendre.

Elle secoua silencieusement la tête.

— Sans amour !... Etes-vous sûre de ne pas m'aimer quelque jour, Odette?...

Il voulut lui prendre la main, qu'elle retira par un geste si répulsif et si vrai qu'une rougeur ardente couvrit instantanément les joues de Lucien.

Ce n'était ni un caprice de jeune fille, ni une haine liliputienne, à la taille des natures vulgaires. C'était l'expression involontaire d'un suprême mépris.

Lucien frémit de rage en se sentant si vil près d'elle.

— Eh bien ! dit-il avec colère, je ne me sens pas disposé à vaincre vos préventions. Vous seriez d'humeur, sans doute, à me faire payer cher le moindre sourire de vos lèvres ou le moindre regard affectueux de vos yeux de Junon. Restez à cette hauteur, ma chère. Un pauvre mortel tel que moi, que l'humaine nature a entraîné jusqu'au malheur de s'attirer vos dédains, ne saurait s'accommoder des cimes neigeuses où vous paraissez vouloir élire domicile.

Sous l'ironie grondait une fureur haineuse.

Il fit un tour dans la chambre avec agitation. La marche le porta jusqu'au lit où la malade étendait ses membres raidis, en marmotant à voix basse d'inintelligibles paroles.

Une lueur d'émotion passa dans ses yeux, si vite envolée, qu'Odette ne put la lire.

— Je vous la confie, dit-il en revenant brusquement à la jeune femme, qu'il regarda d'un air dur. Restez donc.. et oubliez un mari que vous détestez si fort.

Il n'essaya pas de l'embrasser, ni même de lui prendre la main. Une colère sourde lui revenait au fond de l'âme en sentant à quel degré de honte il était tombé devant cette jeune femme belle, impassible et glacée.

D'une main nerveuse, il jeta quelques billets de banque sur un meuble et sortit brusquement comme pour briser le faible lien qui pouvait encore l'attacher à la malheureuse enfant.

Elle ne se détourna même pas pour suivre du regard indigné qui s'éteignait dans une larme.

N'avoir pas 20 ans et se sentir seule entre un mari méprisable et une vieille femme mourante, avec un nom détesté l'avenir sombre et plus d'espérance au cœur !...

Pauvre Odette ! .. Le vieux Firmerol, agonisant, avait eu bien raison de répéter avec pitié : « Pauvre Odette ! »

Le médecin qui survint vers huit heures, confirma ses premières prévisions, A son avis, Mme Firmerol, frappée de paralysie totale du cerveau et de paralysie partielle des membres, pouvait traîner quelques mois, peut-être quelques années, une existence de souffrances qui useraient le corps, sans atteindre l'âme envolée déjà.

Ce pronostic, si désolant qu'il fut, eut le privilége de doubler le courage de la triste mariée. Dans son naufrage au milieu des récifs où elle se heurtait et elle se blessait à chaque effort, elle pouvait s'accrocher à une épave, aborder un rocher.

Sans famille, sans amour, sans époux cette femme malade qu'elle ne connaissait pas la veille, mais à laquelle elle achetait si chèrement le droit de donner le nom de *mère*, revêtait à ses yeux le caractère doublement sacré de la protection et de l'infirmité.

Tandis que ses petites mains industrieuses s'empressaient à soulager la malade, elle pensait avec un frisson de volupté amère :

— Elle est impuissante et abandonnée, je suis seule et libre... étrange liberté !... je la lui consacrerai. Je me donnerai à cette victime pour adoucir les dernières heures de sa vie brisée. Me dévouer... ce sera mon premier devoir !... ce sera mon dernier bonheur !

Elle se pencha vers la tête grisonnante qui creusait lourdement sa place dans le maigre oreiller. Elle contempla les rides multiples, les plis attristés, les sillons que la douleur et les privations longtemps subies traçaient sur ce visage.

Une grande pitié lui serrait le cœur. Elle jugeait cette mère, qui perdait en un jour son époux et son fils, plus à plaindre qu'elle-même, et la générosité naturelle de son caractère la fit pleurer sur ce désastre matériel autant que sur son propre désespoir.

Dans l'immense abandon où elle se sentait jetée par les circonstances, cette femme ainsi délaissée devenait son bien, sa chose. Elle la rattachait, par le devoir, à une existence sans but.

Odette, vers la fin de cette pénible journée, la seconde de sa vie nouvelle, n'eût consenti à céder à personne la tâche volontaire à laquelle elle se riyait.

XVIII

Lucien ne reparut pas au triste logis.

Odette, qui fit réclamer ses bagages personnels à l'hôtel où elle était descendue avec son mari, à leur arrivée à Paris, apprit ainsi qu'il en était reparti sans laisser d'adresse.

Elle s'occupa activement de faire transporter sa belle-mère dans un autre milieu, et choisit à cet effet un petit appartement riant et salubre dans les larges horizons de la rue de Rennes.

Quand la malade y eut retrouvé sa chambre, ses meubles favoris, ses chers vieux souvenirs, elle retomba vite dans son apathie dangereuse, dont les réactifs ordinaires ne parvenaient que difficilement à la tirer.

Odette, sans perdre l'espoir de prolonger cette existence végétative, s'était adjointe une servante intelligente et robuste, qui l'aidait dans ses fonctions de sœur de charité.

Elle s'était créé un petit réduit tout à côté de la chambre de Mme Firmerol, l'avait meublé plus que simplement, et s'y regardait, non sans une certaine douceur, comme une recluse dont toutes les pensées, déjà détachées de ce monde, montaient, épurées et sereines, vers de plus hautes régions.

Au bout de quelques semaines, elle écrivit à son oncle pour lui apprendre